

Avis adopté

Séance plénière du 27 janvier 2026

« *La santé* dans les Outre-mer »

Déclaration du groupe CFE-CGC

La CFE-CGC considère que la gestion de la santé dans les Outre-mer constitue un enjeu d'égalité républicaine, de cohésion territoriale et de justice sociale et salue cet avis qui met en lumière des réalités trop longtemps sous-estimées : inégalités persistantes d'accès aux soins, fragilité du système de santé, pénuries de professionnels, sous-financements et insuffisante prise en compte des spécificités territoriales.

Pour la CFE-CGC, l'accès effectif à une santé de qualité ne peut dépendre ni du lieu de résidence ni du statut institutionnel du territoire. L'égalité de droits doit se traduire par une égalité réelle de moyens, de parcours de soins et de conditions d'exercice pour les professionnels de santé. Les écarts constatés avec la métropole, notamment en matière de prévention et d'équipements, sont inacceptables.

La CFE-CGC partage pleinement l'approche globale et territorialisée défendue dans cet avis. Les politiques de santé doivent intégrer les déterminants sociaux, environnementaux et économiques propres aux Outre-mer, renforcer la prévention et nourrir la confiance des populations, voire faudra-t-il la restaurer.

Aussi, la question des ressources humaines est centrale. Il est indispensable de renforcer la formation locale, l'attractivité des carrières et la fidélisation par la reconnaissance de tous les professionnels, dans des conditions d'exercice dignes.

Enfin, la CFE-CGC appelle à une gouvernance sanitaire plus lisible. La santé dans les Outre-mer doit devenir une priorité nationale, fondée sur la solidarité territoriale, la responsabilité de l'État et le dialogue social. C'est à cette condition que la promesse républicaine prendra tout son sens pour l'ensemble des citoyens ultramarins.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.